



Bureau communautaire du 28 AOÛT 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 28 août à 18h30, le Bureau de la Communauté de communes Retz-en-Valois s'est réuni au siège social de l'intercommunalité à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU.

Présents : Alexandre de MONTESQUIOU, Céline LE FRÈRE, Nicolas RÉBÉROT, Thierry GILLES, Yveline DELVAL, Gilles DAVALAN, Benoît DAVIN, Rémi VANLERBERGHE, Nathalie GAUTIER, Denis MAURICE, Christelle JULLIEN, Jeanne DOYEZ-ROUSSEL, Monique BRUYANT, Benoît LÉTRILLART et Lisiane DESCAMPS.

Procurations : Vincent PHILIPON par Rémi VANLERBERGHE.

Absents excusés : Jean-Pascal BERSON, Franck BRIFFAUT, Christine OLRV, Chantal MOUNY et Olivier BIZOUARD.

23B/20 à 28B/20 – Attribution de Fonds de concours

- Corcy : Remplacement du matériel informatique

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	789,00 €
Commune	50,00 %	789,00 €
TOTAL	100,00 %	1 578,00 €

- Cutry : Travaux de drainage - rue de Laversine

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	10,00 %	1 160,76 €
Conseil Départemental	70,00 %	8 125,32 €
Commune	20,00 %	2 321,53 €
TOTAL	100,00 %	11 607,60 €

- Chouy : Restauration d'un vitrail sur l'église Saint-Gervais / Saint-Protais

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	44,84 %	4 000,00 €
Commune	55,16 %	4 921,00 €
TOTAL	100,00 %	8 921,00 €

● Vic-sur-Aisne : Travaux de voirie rue du Brandon

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	17,06 %	10 000,00 €
Conseil Départemental	10,05 %	5 888,00 €
Commune	72,89 %	42 722,00 €
TOTAL	100,00 %	58 610,00 €

● La Ferté-Milon: Création d'un film de promotion touristique

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 300,00 €
Commune	50,00 %	1 300,00 €
TOTAL	100,00 %	2 600,00 €

● Tartiers : Réfection du mur de clôture de l'église

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	35,00 %	3 221,01 €
État	30,00 %	2 760,87 €
Commune	35,00 %	3 221,02 €
TOTAL	100,00 %	9 202,90 €

Adoptés à l'unanimité

29B/20 Révision des zonages d'assainissement de 5 communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le zonage d'assainissement approuvé le 13/06/2003 pour la commune de Nouvron-Vingré, le 18/06/2011 pour la commune de Puisieux-en-Retz, le 04/09/2003 pour la commune de Retheuil, le 21/03/2003 pour la commune de Taillefontaine et le 17/12/2004 pour la commune de Tartiers ;

Considérant que la CCRV est compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif ;

Considérant l'opération de réhabilitation d'assainissement non collectif menée par la CCRV pour les communes classées prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Considérant la convention de mandat du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie approuvée le 20/12/2019 par délibération du Conseil Communautaire ;

Considérant qu'il est opportun dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement menée, d'étudier, pour les communes de Puisieux-en-Retz, Retheuil, Taillefontaine et Tartiers, retenues éligibles par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, leur zonage d'assainissement actuellement mixte (assainissement collectif et non collectif) ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% afin de participer au financement de la révision des zonages d'assainissement des communes de Nouvron-Vingré, Puiseux-en-Retz, Retheuil, Taillefontaine et Tartiers.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Adopté à l'unanimité

30B/20 Foire-Expo Retz-en-Valois du 03/10/2020 – Entrées gratuites à la piscine intercommunale

Vu la compétence développement économique de la Communauté de communes ;

Considérant l'organisation d'une Foire-Expo le 3 octobre 2020 au sein de laquelle la Communauté de communes disposera de son propre stand ;

Considérant les animations qui jalonnent la journée ;

Considérant que la piscine est de compétence intercommunale ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉCIDE d'offrir le jour de la FOIRE-EXPO RETZ-EN-VALOIS :

50 entrées gratuites pour la piscine intercommunale

PRÉCISE que les entrées seront valables pour une utilisation jusqu'au 31/12/2020

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président clôture la séance à 20h00.



Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU